

MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020

Les modalités d'inscription pour la prochaine saison 2019-2020 sont identiques à la saison précédente.

Pour une inscription aux cours de judo, Trois possibilités vous sont offertes, soit :

- 1. Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins Justaret Villate
- 2. Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu le Samedi 31 Août 2019
- 3. Vous présenter lors des permanences tenues au Dojo les Mercredis 4/09 et 11/09 de 16h à 19h, le Vendredi 13/09 de 18h10 à 20h.

POUR POUVOIR BENEFICIER DES COURS DE JUDO LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE IMPERATIVEMENT COMPLETS

A SAVOIR:

- Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou le questionnaire de santé si le certificat médical initial a moins de trois ans.
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile et joindre une copie de l'attestation d'assurance.
- Règlement intérieur émargé
- Cotisations réglées en totalités (suivant les modalités mentionnées)
- Licence Acquittée.





UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO

Pour les débutants le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo est exigée avant les 3 cours d'essais offerts par le club

